



# Guide d'acceptation et de gestion des dons

Centre de services animaliers de Rimouski

## Table des matières

POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL	3
A. PRÉAMBULE	3
B. OBJECTIF DE LA POLITIQUE	3
D. POLITIQUE GÉNÉRALE	4
E. DROITS DES DONATEURS	4
F. UTILISATION DES DONS	5
G. TYPES DE DONS ACCEPTÉS	5
H. LIGNES DIRECTRICES SUR LES DÉNOMINATIONS	5
I. DONS REFUSÉS	6
J. COMITÉ D'ACCEPTATION DES DONS	
K. ÉMISSION DU REÇU	

# GUIDE D'ACCEPTATION ET DE GESTION DES DONS

## A. PRÉAMBULE

Le Centre de services animaliers de Rimouski (CSAR) est un organisme dédié au bien-être animal, à la sensibilisation du public et à l'accompagnement des municipalités dans la gestion responsable des animaux. Afin de soutenir sa mission et de répondre aux nombreux besoins des animaux pris en charge, le CSAR reçoit et gère des dons provenant de particuliers, d'entreprises et d'organisations partenaires.

La présente politique vise à encadrer les modalités de réception, d'utilisation et de reconnaissance des dons, dans un souci de transparence, de rigueur financière et de respect de la volonté des donateurs

## B. OBJECTIFS

La présente politique encadre la réception, l'utilisation et la gestion des dons monétaires et matériels faits au CSAR. Elle vise à assurer la transparence, l'éthique et la conformité des pratiques de collecte et de traitement des dons, tout en soutenant la mission du refuge.

## C. TYPES DE DONS ACCEPTÉS

Le CSAR accepte les dons suivants :

- Dons monétaires : En argent comptant, par chèque, virement ou via une plateforme sécurisée de dons en ligne (Zeffy)
- Dons matériels : Nourriture pour animaux, litière, jouets, cages, couvertures, produits de nettoyage, etc.
- Dons corporatifs ou commandites : Contributions financières ou matérielles provenant d'entreprises partenaires.
- Dons en services : Heures de bénévolat spécialisé (ex. photographie, toilettage, soins vétérinaires).

## D. UTILISATION DES DONS

Les dons sont affectés entièrement aux soins aux animaux (nourriture, matériel, soins vétérinaires).

5 % des dons sont réservés pour les frais administratifs liés à la gestion des dons.

## E. ÉMISSION DE REÇUS FISCAUX

Le CSAR émet des reçus officiels pour dons aux fins d'impôts lorsque :

- Le don est monétaire et supérieur à 20 \$
- Le don matériel est accompagné d'une preuve de valeur (facture ou estimation)

## F. RECONNAISSANCE DES DONATEURS

- Les donateurs peuvent être remerciés publiquement (site web, réseaux sociaux, mur de reconnaissance, etc.), sauf indication contraire.
- Les dons majeurs de 1 000 \$ ou plus peuvent faire l'objet d'une entente spécifique de reconnaissance ou de visibilité.

## G. REFUS DE DONS

Le refuge se réserve le droit de refuser un don :

- Incompatible avec sa mission
- Lié à des conditions jugées inacceptables
- Comportant un risque logistique, légal ou financier

## H. SUIVI BUDGÉTAIRE ET REDDITION DE COMPTES

- Les dons reçus sont consignés dans une plateforme web.
- Le rapport financier annuel présente une ventilation des revenus de dons et leur affectation.

- Toute campagne de financement ainsi que les dons monétaires sont documentés avec un objectif et une reddition de comptes.

## I. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

Cette politique est révisée tous les deux ans ou selon les besoins par la direction générale et le conseil d'administration.

Dernière mise à jour : 10 novembre 2025